

RAPPORT MORAL

Les rapports d'activité qui viennent de vous être présentés et les évaluations externes apportent la démonstration de notre capacité à remplir au mieux les missions d'intérêt général qui nous sont confiées par nos financeurs et également notre volonté de continuer à nous améliorer.

Au nom de tous les administrateurs, je remercie chaleureusement et du fond du cœur l'ensemble des salariés pour la qualité de leur travail, leur engagement, leur compétence. Le travail qui est effectué au service de publics souvent en grande difficulté mérite tout notre respect. Les valeurs portées par les salariés de l'ACAL dans cette période de crise économique sont extraordinairement précieuses ; elles sont les nôtres.

Lors de la présentation des vœux au personnel j'avais rappelé que l'histoire de notre association qui avait un demi-siècle d'existence était marquée par ses nombreuses réalisations, celles suscitées par les pouvoirs publics comme celles dont elle avait eu l'initiative.

Ces évolutions ne se sont pas faites sans discussions, sans à-coups, sans remises en question. Elles ont toutes fait l'objet de débats qui ont débouché sur la volonté de mettre en place grâce aux fonds publics des actions et dispositifs d'aide aux plus défavorisés. Ces évolutions ont caractérisé l'adéquation entre le projet associatif et celui des pouvoirs publics.

La situation d'aujourd'hui est caractérisée par une commande publique motivée par la volonté de réduire les coûts et de s'assurer de la qualité du travail effectué. Elle se traduit par la disparition de la certitude du renouvellement des autorisations; elle se traduit également par les appels à projets qui signifient mise en concurrence entre les associations. La mise en concurrence dans les deux cas signifie que le choix de la personne morale attributaire de l'autorisation s'effectue sur des critères de qualité et suppose une appropriation de la démarche qualité qui elle-même permet de satisfaire aux évaluations externes. Il y a là une logique.

Cette évolution rend non viables les associations qui n'ont pas la taille, les outils, l'organisation, les ressources humaines et financières leur permettant de répondre à ces critères.

Cette injonction donnée par les pouvoirs publics s'impose à nous comme une réalité, une manifestation de la volonté du corps social. Elle ne doit pas être vécue comme une contrainte mais être intégrée comme une condition de notre pérennité.

Cette injonction doit être appropriée dans nos débats internes afin que nos valeurs citoyennes et fraternelles y trouvent toute leur place. Car ne l'oublions jamais, ce dont il est question c'est de pauvreté, de souffrance humaine, du travail social dans une société en crise.

C'est la coexistence de ces deux niveaux qui justifie l'action associative : le lien étroit avec la commande publique, d'une part, le développement d'un projet associatif issu d'un débat démocratique et porteur de valeurs citoyennes, de l'autre.

De l'association d'aide aux libérés à l'association d'actions et de liaisons que de chemin parcouru... Les publics ont changé, les méthodes ont changé, nos partenaires ont changé, pas notre ancrage territorial. Cet ancrage territorial, alors qu'apparaissent à l'occasion des nouvelles procédures d'appel d'offres des opérateurs nationaux, n'est pas un détail ; c'est l'expression d'un engagement de proximité garant d'une totale implication dans les missions qui nous sont confiées.

Tout change mais rien ne change, car il est toujours question de la désespérance d'autrui, désespérance que nous ne renonçons pas à combattre, pas plus hier qu'aujourd'hui, en nous adaptant.

Tout change mais rien ne change, car si les publics ont varié, si les méthodes et les compétences requises ont évolué, si les contraintes réglementaires et de qualité ont varié, ce dont il est toujours question c'est du respect et de l'aide à nos semblables.

Ces deux exigences qui doivent être conciliées s'inscrivent dans un cadre associatif caractérisé par la coexistence de bénévoles uniquement motivés par des valeurs humaines dont le respect dû à la personne humaine et au travail. Ce cadre association doit permettre l'émergence d'un projet associatif issu de la confrontation des points de vue. Ce projet associatif fera apparaître la complémentarité de nos rôles, bénévoles, professionnels, usagers, et nous permettra de conforter notre capacité d'adaptation.

La co-construction de ce projet associatif qui englobera les différents services de l'ACAL illustre ce qu'a été l'action des administrateurs tout au long de l'année : reconnaissance des valeurs et du travail effectué par les salariés de l'ACAL au service de publics en grande difficulté, recherche des conditions d'adaptation de l'association à son environnement.

L'intégration du CADA de Fuilla est une illustration de notre démarche qui doit s'accompagner maintenant en termes de management, d'intégration au projet commun auquel cet établissement, ses salariés, ses résidents font partie dès maintenant.

Les réflexions que nous menons avec d'autres associations en sont également une illustration.

Réflexions menées avec l'association Sésame de Prades et son président, Claude Cansoulines que je salue, avec comme objectifs majeurs l'intérêt général, le respect de nos valeurs.

Réflexions menées avec d'autres associations autour de l'idée d'un regroupement des savoirs faire et des compétences dans le respect des projets et des valeurs de chacun.

2014 et le début 2015 sont, donc, des périodes de transmission et de transition.

Période de préparation de ce qui sera, dès notre nouveau directeur général installé dans ses fonctions, notre grand projet: la co-construction d'un projet commun avec comme préoccupation forte l'adaptation à l'environnement local dans le respect de nos valeurs.

Acteur dans un partenariat plus resserré notre association trouvera les termes d'un consensus pour construire des parcours coordonnés. La commande est là ; il nous appartient par notre savoir faire et notre savoir vivre ensemble d'en définir les modalités.

Le dialogue sociétal que nous faisons vivre ainsi dans le respect institutionnel s'enrichira par la construction d'une œuvre commune. La dynamique associative et désintéressée dans le secteur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion rend possible cet objectif. Si ce dialogue ne peut se bâtir qu'en référence avec notre cœur de métier, tendre vers le meilleur et le rendre possible suppose en permanence de mesurer en citoyen la justesse du propos du professionnel.

Le Président

Bernard BRUNET

Le 2 juillet 2015